



Traité Nedarim

Michna 5 - Chapitre 11

יא, ה נדרה אשתו וסביר שנדירה בתו, נדרה בתו וסביר שנדירה אשתו, נדרה בנזיר וסביר שנדירה בקרבן, נדרה בקרבן וסביר שנדירה בנזיר, נדרה מן התאנים וסביר שנדירה מן הענבים, מן הענבים וסביר שנדירה מן התאנים--הרוי זה יחזיר ויפר.

Si la femme de quelqu'un a formulé un vœu, et le mari a cru que sa fille l'avait formulé ; ou si sa fille émet un vœu et le mari a cru que c'était sa femme ; ou si la formule a été énoncée par le Naziréat (abstinence), et il a supposé que c'est par l'expression « comme un sacrifice » ; ou à l'inverse si la formule usitée était « par le sacrifice », et il a supposé que c'est par Naziréat ; ou si elle a fait vœu de s'abstenir de figues, et il a cru qu'il s'agit de raisins, ou si à l'inverse elle s'est interdit les raisins, et il a cru qu'il s'agit de figues, il devra (après une première annulation) recommencer à annuler ce vœu, lorsqu'il connaît la vérité.

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

